

de la ville dans le but de renseigner la population sur un effort de guerre total.

Il existe beaucoup de confusion touchant la réglementation récente aux n^{os} 16, 17 et 18, au sujet des restrictions imposées aux métiers. A la fin de la semaine dernière, j'ai parlé des nouveaux décrets du conseil à trois directeurs de collèges et j'ai reçu des lettres à ce sujet. Quelques industries de guerre de la région torontoise refusent d'embaucher des écoliers de cet âge des écoles supérieures à cause du règlement qui s'applique aux personnes âgées de dix-sept à quarante-cinq ans. Il empêche ces industries d'engager ces jeunes gens qui désirent s'engager et qui sont d'excellents sujets durant les vacances. Nous avons à Toronto un grand nombre de petites et de grandes industries de guerre; or, beaucoup d'étudiants de cet âge des écoles supérieures et des collèges aimeraient y travailler l'été comme dans le passé afin de gagner de quoi se payer un cours universitaire. Ces jeunes gens sont la pierre angulaire du recrutement avant et durant la guerre, pour la réserve. J'ai parlé en leur nom au cours de la dernière législature, alors que le prédécesseur du ministre était ici, en 1936, 1937, 1938, 1939; nombre de nos jeunes gens parcouraient alors le pays en requilleurs durant l'été en quête de travail. Ce sont ces jeunes gens qui se sont enrôlés sans qu'on les ait forcés. Les régiments les plus anciens de Toronto se composent de tels jeunes gens, âgés de 16, 17 et 18 ans. Quelques unités choisissent une certaine école; d'autres forment un corps de cadets.

Je regrette qu'on ait imposé ce règlement qui atteint précisément ceux qui sont âgés de 17 et de 18 ans, et ceux dont les âges varient de 17 à 45 ans en ce qui a trait aux industries tombant sous le coup des restrictions. Les élèves de plusieurs écoles supérieures partiront en vacances bientôt, soit vers le 1er juin, c'est-à-dire plus tôt qu'à l'ordinaire. Beaucoup de ceux qui les fréquentent veulent se gagner quelques dollars cet été afin de pouvoir suivre les cours à l'université l'an prochain. Je connais quelques-uns de ceux qui fréquentent le Collège de Toronto-Nord, le collège Lawrence Park; j'en connais des collèges de Parkdale, de Molvern, de Riverdale et de Humberside. Je faisais partie du conseil de l'instruction publique et je m'intéresse encore beaucoup à la question de l'instruction. Les pères d'un certain nombre de ces jeunes gens préféreraient voir leurs fils s'enrôler. Cependant si ces garçons ont dix-sept ans, ils ne peuvent par suite des nouveaux règlements, trouver de travail pendant l'été. Ainsi, trois adolescents qui habitent près de chez moi, dans la circonscription Eglinton, sont atteints par ces règlements, et, plutôt que de tenter la chance de se procurer du travail au cours de l'été, ils

[M. Church.]

se sont inscrits, la semaine dernière, au dépôt d'effectifs du C.A.R.C. Je les ai vus hier se promener dans la rue revêtus de l'uniforme d'aviateur. C'est une grave erreur de désavantager ainsi les jeunes gens de cet âge en établissant de tels règlements. Si nous avions su, il y a quelques années, recourir aux méthodes convenables,—le premier ministre actuel n'est pas à blâmer si les jeunes gens atteints par le chômage il y a quelques années n'ont pas été traités justement par le Parlement,—et adopter un régime d'apprentissage comme je le préconisais en 1936 et en 1937, ces jeunes gens se seraient enrôlés pour trois ans en qualité d'apprentis justifiant d'une formation militaire; ils auraient pu pourvoir à leur logement; ils auraient eu de l'argent de poche et auraient pu apprendre un métier dans diverses industries essentielles. Nous aurions ainsi disposé, au début de la guerre, de 25,000 mécaniciens d'expérience dans l'aviation seule. C'est la ligne de conduite pour laquelle j'ai travaillé ferme dans les trois ou quatre ans qui ont précédé la grande guerre. On a maintenant adopté conjointement avec les provinces une ligne de conduite de ce genre et, comme je l'ai maintes fois préconisé avant la guerre, le travail en ce sens se poursuit à Galt et en d'autres centres d'orientation professionnelle relative à la guerre.

Les règlements, causent à l'heure actuelle une telle confusion que personne ne semble les comprendre ou savoir comment ils s'appliqueront aux élèves des écoles supérieures. Ces règlements, je les ai lus; ils sont très contradictoires, très embrouillants et, à cause d'eux, les industries de guerre hésitent à donner du travail aux jeunes gens de dix-sept ans. Je ne puis renseigner personne à ce sujet. Certains jeunes gens de nos collèges de Toronto ont essayé d'entrer à l'emploi de l'usine de Toronto, et d'autres, à celui d'usines d'armes portatives. Certains jeunes garçons de 14 à 16 ans qui travaillaient dans des pharmacies et gagnaient \$4 par semaine après la classe, ont été congédiés. J'ignore où nous allons. Pourquoi désavantager ces jeunes gens dont les pères sont à la guerre? Ces règlements sont injustes et inopportuns. Je sais que le ministre s'intéresse beaucoup aux questions de l'instruction publique et des corps de cadets et il verra, je l'espère, à ce qu'on fasse quelque chose pour la jeunesse de notre pays, en clarifiant ces règlements qui, à l'heure actuelle, risquent d'influer énormément sur la population de nos écoles secondaires. Certains de ces jeunes gens, ceux de 16 ou de 17 ans, veulent s'inscrire à l'École des sciences de l'Université de Toronto, mais s'ils ne peuvent travailler dans les usines de guerre et se gagner un peu d'argent en été, ils ne pourront y entrer. On aurait dû consulter